

Double



ARCHICONFRERIE



DU

DENIER DE ST. PIERRE.

1862

*Extrait du Mandement de Monseigneur de Tloa, établissant l'œuvre du Denier de St. Pierre dans l'Archidiocèse de Québec, le 19 mars 1862.*

Le Denier de St. Pierre, c'est une pieuse offrande au Successeur de St Pierre, au Chef suprême des chrétiens. Le riche, sans doute, doit la proportionner à ses moyens et à la dignité de Celui à qui elle est faite ; mais cette offrande peut n'être aussi que d'un denier, le plus pauvre peut le donner ; et l'enfant même, par la main de son père ou de sa mère. Eh ! pourquoi le petit et le pauvre seraient-ils exclus des bénédictions célestes attachées à l'offrande de ce denier ! Un denier ! un sol, par année, quel est le père, quelle est la mère si pauvre qui ne pourra le donner pour lui-même et pour chacun de ses enfants !

52